

Produit : **DETZYM POWDER**

Date de MAJ : 16/11/18

version 1.4



Code : 0 54H 0

DETZYM POWDER

**Produit poudre enzymatique pour le nettoyage des filtres,
pompes, petits matériels et canalisations en industries agro-
alimentaires**

En application trempage et circulation

PRESENTATION

- . poudre hygroscopique, Blanc
- . pH pur : Non disponible
- . pH à 10 g/l : 10,6±0,5
- . Masse volumique à 20°C : 1,2±0,15 g/cm³
- . Point de gel : Non renseigné

PROPRIETES

- Formulation enzymatique spécifique, qui assure la transformation irréversible des déchets organiques rencontrés en industrie : amidon, cellulose, protéines.
- Son cocktail enzymatique adapté assure un nettoyage en profondeur et en toute sécurité pour les matériaux.
- DETZYM POWDER est particulièrement recommandé pour assurer la maintenance des membranes afin de conserver des rendements de filtration optimum.
- L'application du DETZYM POWDER en CIP est préconisée du fait de son caractère non moussant

HYPRED SAS
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180, 35803 DINARD Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 99 16 50 00 Fax : +33 (0)2 99 16 50 20 - e-mail : hypred@hypred.com

APPLICATION

Mode d'emploi :

Circuits fermés – CIP :

- Déburrage facultatif durant 10 minutes avec une solution alcaline
- Préparer une solution de DETZYM POWDER diluée dans l'eau chaude (40-60°C). Dosage de 0.5% à 2%.
- Faire circuler la solution au sein du matériel à nettoyer durant 30 à 120 minutes selon la nature du substrat et l'importance du colmatage.
- Terminer la circulation avec un désinfectant ou une solution acide pendant 10 minutes.
- Rinçage final à l'eau potable.

Trempage :

- Préparer une solution de DETZYM POWDER diluée dans de l'eau chaude (40-60°C). Dosage de 0.5% à 2%.
- Faire tremper le matériel durant 2 à 4 heures selon l'importance du colmatage.
- Rinçage final à l'eau potable.

Produit : **DETZYM POWDER**

Date de MAJ : 16/11/18
version 1.4



Code : 0 54H 0

CONDITIONNEMENT

Seau 10l 10kg

SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.hypred.com>

LEGISLATION

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.